

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER  
Mercredi 29 mars 2006  
Salle de l'ancien Buffet de la Gare, Yverdon**

Président	:	<b>M. Jean-François Guillaume, AVECO</b>
1er vice-président	:	<b>Mme Angela Migliaccio-Santschi, SEJ</b>
2ème vice-président-e	:	<b>vacant (FR)</b>
Présidente du SER	:	<b>Mme Marie-Claire Tabin</b>
Sont présent-e-s	:	<b>77 délégué-e-s</b>

## Table des matières

<b>0.</b>	<b>Ouverture par le président de l'AD</b> .....	<b>3</b>
<b>1.</b>	<b>Nomination des scrutateurs</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Appel des délégué-e-s</b> .....	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b> .....	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Approbation du PV de l'AD du 3 décembre 2005, La Neuveville</b> .....	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Finances</b> .....	<b>4</b>
<b>5.1</b>	<b>Comptes SER et Educateur</b> .....	<b>4</b>
	<i>Présentation</i> .....	<i>4</i>
	<i>Rapport des vérificateurs</i> .....	<i>5</i>
	<i>Discussion</i> .....	<i>5</i>
	<i>Approbation</i> .....	<i>7</i>
<b>5.2</b>	<b>Rapport de la Commission de gestion</b> .....	<b>8</b>
<b>5.3</b>	<b>Budget SER 2006 : Ajustement du poste « vice-présidence »</b> .....	<b>8</b>
	<i>Présentation</i> .....	<i>8</i>
	<i>Discussion</i> .....	<i>8</i>
	<i>Approbation</i> .....	<i>8</i>
<b>6.</b>	<b>Administration du SER : Proposition du CoSER pour le fonctionnement dès 2007-2008</b> .....	<b>9</b>
	<i>Informations</i> .....	<i>9</i>
	<i>Discussion</i> .....	<i>9</i>
	<i>Approbation</i> .....	<i>10</i>
<b>7.</b>	<b>Article constitutionnel 62 : Votation du 21 mai 2006</b> .....	<b>11</b>
	<i>Présentation de la position du Comité SER</i> .....	<i>11</i>
	<i>Discussion</i> .....	<i>12</i>
	<i>Approbation de la résolution</i> .....	<i>12</i>
<b>8.</b>	<b>Formation des enseignants</b> .....	<b>12</b>
	<i>Bilan sur la pétition SER</i> .....	<i>12</i>
	<i>Discussion</i> .....	<i>13</i>
<b>8 bis</b>	<b>Interpellation urgente de l'AD/SER – Demande du Comité SPV</b> .....	<b>13</b>
<b>9.</b>	<b>Thèses SER sur l'intégration</b> .....	<b>14</b>
	<i>Présentation de la démarche et des options prises par le Comité SER</i> .....	<i>14</i>
	<i>Présentation de la proposition de suivi</i> .....	<i>15</i>
	<i>Débat sur quelques options fondamentales (lignes-forces)</i> .....	<i>15</i>
	<i>Approbation de la résolution</i> .....	<i>17</i>
<b>10.</b>	<b>Communications du SER</b> .....	<b>17</b>
<b>10.1</b>	<b>Présentation des manifestations SER 2006</b> .....	<b>17</b>
	<i>Semaine romande de la lecture (20-24 novembre 2006)</i> .....	<i>17</i>
	<i>Assises romandes de l'éducation (23 septembre 2006)</i> .....	<i>18</i>
<b>10.2</b>	<b>Harmonisation des systèmes éducatifs suisse et romand (HarmoS et PECARO)</b> .....	<b>18</b>
	<i>Etat des lieux sur la convention</i> .....	<i>18</i>
<b>10.3</b>	<b>HarmoS - PECARO</b> .....	<b>18</b>
	<i>Présentation de la procédure de consultation</i> .....	<i>18</i>
<b>10.4</b>	<b>Langues étrangères à l'école</b> .....	<b>18</b>
	<i>Etat du dossier, information du Comité SER</i> .....	<i>18</i>
<b>11.</b>	<b>Questions des délégués</b> .....	<b>19</b>
<b>12.</b>	<b>Divers</b> .....	<b>19</b>

## 0. Ouverture par le président de l'AD

Le président de l'AD, **J.-F. Guillaume**, ouvre la séance à 14h10 :

- Message de bienvenue à tous les participants ;
- Présentation succincte des deux membres du Bureau de l'AD ;
- Salutations particulières à M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP.

Il souligne qu'une large partie de l'OJ a été réservée à la discussion et au débat. En tant que gardien du temps, il demande aux délégués d'être concis dans leurs interventions, ceci afin de tenir l'horaire fixé.

## 1. Nomination des scrutateurs

La vice-présidente de l'AD, **A. Migliaccio**, propose les personnes suivantes pour remplir la fonction de scrutateurs, scrutatrices :

- S. Rudaz, SPVal ;
- L. Vité, SPG.

**Elles sont nommées par acclamations.**

## 2. Appel des délégué-e-s

Les présidents des AC communiquent le nombre de délégués présents :

**AMCOFF : 1 / 3**

**SEJ : 5 / 10**

**SPG : 9 / 17**

**AVECO : 5 / 8**

**SEJB : 7 / 9**

**SPV : 26 / 33**

**SAEN : 5 / 9**

**SPFF : 8 / 12**

**SPVal : 11 / 17**

**soit, au total, 77 délégués sur 118 possibles.**

**A. Migliaccio** demande la vérification du décompte des délégués par lever des cartons de vote.

**Les scrutateurs confirment ce décompte.**

## 3. Approbation de l'ordre du jour

*Cf. doc reçu par poste*

**J.-F. Guillaume** demande s'il y a des remarques ou des questions à propos de l'OJ.

### **Remarques**

**Ch. Laffely, SPV**, exprime sa surprise de trouver l'amendement proposé par le GT ES à l'OJ (pt 9).

**Réponse de M.-C. Tabin** : Cet amendement, du fait qu'il a été envoyé au bureau SER par écrit, a été ajouté à l'OJ car jugé intéressant. C'est une prise en compte du travail du GT ES.

### **Propositions de modifications de l'OJ :**

1. **M. Baud, SPG, et J.-M. Haller, SPV**, souhaitent que le pt 7 « Communications du SER » soit traité après les pts demandant débat (donc après le pt 9) sauf le pt 7.3 « Article constitutionnel 62 : Votation du 21 mai 2006 » (qui devient donc le pt 7), qui n'est pas une communication puisqu'il appelle à un vote.

#### **Raison invoquée :**

Permettre de débattre les pts importants. S'il ne reste pas de temps pour les communications, c'est moins grave !

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

2. **J. Daniélou** demande de pouvoir intervenir 5 minutes (en pt 8 bis) à propos d'une interpellation urgente de la SPV (cf. doc orange distribué en début de séance : « Le bon gymnase ne passe pas par le « BON-GYMNASE »).

3. **J.-F. Guillaume, Pdt de l'AD**, propose qu'au pt 9 : « Thèses SER sur l'intégration », l'approbation se fasse d'abord sur les thèses, ensuite sur le suivi, puis l'amendement, et enfin sur l'ensemble.

***L'OJ est approuvé avec ces 3 modifications à une majorité évidente (1 opp., 3 abst.).***

#### **4. Approbation du PV de l'AD du 3 décembre 2005, La Neuveville**

*Cf. doc reçu par poste*

**J.-F. Guillaume** demande s'il y a des remarques ou des questions à propos du PV.

Pas de remarque.

***Le PV est approuvé à une majorité évidente (1 abst.)***

*Remerciements à la secrétaire, Nicole Trincherio.*

#### **5. Finances**

##### **5.1 Comptes SER et Educateur**

*Cf. doc reçu par poste : Fascicule comptable*

##### **Présentation**

Par **Jean-Pierre Chevalley**, de la fiduciaire FIVA, qui détaille et commente les comptes du SER et de l'Educateur à l'aide d'un PPT.

Il donne quelques explications sur l'excédent de charges inhérent aux frais de la fiduciaire (Fr. 10'000.- au budget, soit un excédent d'env. Fr. 26'000.-) car il a appris que plusieurs membres du CoSER, en séance du 13 mars 2006, se sont interrogés sur l'augmentation des honoraires de la fiduciaire et ont relevé qu'il y avait peut-être des frais qui n'étaient pas justifiés.

Il rappelle

- que la fiduciaire a repris au pied levé les comptes de l'association après le départ de D. Roshier ;
- qu'elle a travaillé sur la base du plan comptable établi par DR et qui n'a pas été modifié selon les vœux du Comité SER et du Gr. Finances ;
- que le travail de la collaboratrice mise à disposition du SER est facturé au prix coûtant.

Il souligne

- que le SER a délégué toujours plus de travaux (autrefois assumés à l'interne) à la fiduciaire ;
- que le budget 2006 (qui est du ressort du Comité SER) a été établi 25 fois (selon toutes les variantes envisagées pour le nouveau fonctionnement) ;

Il relève que sa collaboratrice et lui-même ont subi des pressions sur des futilités d'ordre comptable, ce qui lui a été très désagréable.

A ce propos, il tient à souligner que le rapport de la Commission de gestion précise

- qu'aucun reproche ne peut être fait à la fiduciaire et qu'il n'y a pas de manquement professionnel de sa part ;
- que la responsabilité de la gestion des finances repose entièrement sur le Comité du SER.

Au vu de ces différents éléments, **J.-P. Chevalley** indique qu'il ne continuera pas de travailler dans ces conditions et qu'il a décidé de mettre un terme à sa collaboration avec le SER.

Après cette parenthèse, J.-P. Chevalley se tient à disposition pour répondre aux questions sur les comptes.

Le **président de l'AD** remercie J.-P. Chevalley pour la présentation des comptes et indique que la discussion sur les comptes se fera après le rapport des vérificateurs.

Intervention de **J.-M. Haller, SPV**, qui, en tant que président de la Commission de gestion, se demande comment la fiduciaire a eu connaissance de ce rapport et comment elle peut se targuer de la lecture d'un document non officiel puisqu'il doit être présenté à l'AD cet après-midi et qu'il a encore subi des modifications ce matin-même. En outre, il s'insurge contre la remarque de J.-P. Chevalley que personne, au sein du SER, n'a voulu modifier le plan comptable. Il précise que le Gr. Finances a fait, durant l'année 2005, plusieurs propositions de modifications du plan comptable.

**M.-C. Tabin** précise que le rapport de la Commission n'a pas été transmis à la fiduciaire, mais qu'elle a rapporté à J.-P. Chevalley, comme prévu, les questions et remarques qui ont surgi lors de la discussion relative aux finances en CoSER du 13 mars 2006 afin que celui-ci puisse se préparer à répondre à toutes les interrogations de l'AD.

**J.-M. Haller** souligne qu'une phrase du rapport de la Commission de gestion a été citée par J.-C. Chevalley et demande des explications.

**M.-C. Tabin** indique que les termes utilisés dans la phrase incriminée ont été utilisés à plusieurs reprises dans les dernières séances du CoSER (cf. les PV).

### **Rapport des vérificateurs**

Le président de l'AD signale que les comptes ont été vérifiés par **Vincent Brêchet, SEJ, Yves Froidevaux, SPV, et Jacques-André Guillaume-Gentil, SAEN**.

**Y. Froidevaux** donne lecture du rapport des vérificateurs (*cf. dernière page du fascicule comptable*).

Ensuite il informe l'AD des raisons qui ont conduit à deux séances de vérification des comptes.

Le projet de rapport des vérificateurs, suite à la 1<sup>ère</sup> séance, posait problème, notamment à la fiduciaire, qui a envoyé aux vérificateurs un courrier contenant des menaces. Il indique qu'il ne peut pas le lire devant l'AD de peur d'avoir des problèmes.

Toutefois, afin d'être ouverts, conciliants et tout à fait honnêtes, les vérificateurs se sont réunis pour une deuxième séance de vérification.

Les difficultés rencontrées sont de l'ordre de l'organisation du classement des pièces comptables. Finalement, les vérificateurs ont pu voir toutes les pièces, avoir les réponses à toutes leurs questions, même si le travail a été fastidieux, surtout pour des amateurs, c'est pourquoi ils proposent à l'AD d'accepter ces comptes.

**V. Brêchet** appuie la remarque de Y. Froidevaux concernant le fait que les vérificateurs ne sont pas des professionnels et souligne l'ampleur de la tâche. Il donne ensuite à l'AD quelques éléments sur la gestion inadéquate des photocopies couleur par le bureau SER. En effet, il s'est occupé de rédiger un rapport suite au constat des coûts jugés particulièrement élevés par les vérificateurs.

*Remerciements aux trois vérificateurs de comptes.*

### **Discussion**

**Le président de l'AD** donne la parole aux délégués (questions, remarques, ...)

Remarque de **Ch. Wulliamoz, SPV** :

M. Chevalley a dit que les dépenses au poste Gr. Présidence ont augmenté parce que la 2<sup>e</sup> vice-présidence n'a pas été budgétisée. Or, en p. 7 du fascicule comptable, rubrique « Comité central et gr. rattachés), le budget 2005 se monte à Fr. 100'500.- et il n'a pas été dépassé. On constate que c'est au budget 2006 que la 2<sup>ème</sup> vice-

présidence n'a pas été budgétisée puisque la somme indiquée est inférieure de quelque Fr. 29'000.- par rapport à la somme mentionnée à l'exercice 2005.

**R. Meury, SEJ**, indique qu'il ne refusera pas les comptes, mais s'abstiendra de les accepter car, suite aux menaces de la fiduciaire, le SEJ a dû garantir qu'il procurerait au besoin une assistance juridique à son vérificateur des comptes.

**Précisions de M.-C. Tabin :**

Le 1<sup>er</sup> rapport de vérification n'a pas été remis en question uniquement par la fiduciaire.

Ce rapport contenait, outre les éléments habituels qui doivent faire ressortir la qualité et la justesse des comptes, des remarques sur la quantité d'heures et le coût de la fiduciaire, ce qui a fait réagir J.-P. Chevalley. Il était également mentionné que les deux vérificateurs présents à la 1<sup>ère</sup> séance, à savoir Y. Froidevaux et V. Brêchet, n'avaient pas eu accès à toutes les pièces comptables. Cela posait un grave problème. Pour la présidente du SER, il était inconcevable de demander à des délégués d'accepter des comptes alors que les vérificateurs affirmaient ne pas avoir eu accès à toutes les pièces. De plus, la version de ce rapport ne contenait pas les signatures manuscrites obligatoires des vérificateurs. En outre, la présidente a rappelé à Y. Froidevaux et V. Brêchet qu'ils sont engagés personnellement dans le rôle de vérificateur et que, si la fiduciaire devait réagir par voies légales, le SER ne pourrait pas se porter responsable des affirmations contenues dans ce 1<sup>er</sup> rapport.

Raisons pour lesquelles il a été décidé d'un commun accord entre tous les acteurs d'agender une 2<sup>e</sup> séance de vérification.

Elle relève que cela fait quatre ans (depuis le départ de D. Roshier) que le comité SER réfléchit à une solution à long terme pour la gestion et le suivi des finances.

Elle souligne encore que les reproches formulés à la fiduciaire, qui a accepté d'apporter une solution transitoire dans ce contexte, sont de l'ordre de la lisibilité, mais qu'il n'y a eu aucunement malversation.

Elle prend acte du retrait de la fiduciaire et espère vivement que l'AD acceptera la proposition du Comité SER au pt 6, ce qui devrait avoir pour conséquence une sensible amélioration de l'administration générale du SER et donc de la gestion des finances.

**Remarque de Ch. Laffely, SPV :**

En tant que délégué qui doit, par son vote, donner décharge au caissier du SER pour la gestion des comptes 2005, il m'est difficile de décharger quelqu'un qui s'en va brusquement. Soit il y a une responsabilité et l'on trouve les moyens de poursuivre dans de bonnes conditions, soit on part... Mais qu'est-ce que cela cache ?

**Réponse de J.-P. Chevalley :**

Si j'étais parti brusquement, je ne serais pas là aujourd'hui. Je suis présent pour répondre aux questions sur les comptes et j'estime que je fais face à mes responsabilités. Je n'ai pas l'habitude de travailler dans un tel climat de suspicion. C'est vrai que le classement doit être amélioré, mais il faut se rendre compte que le système est compliqué et cela d'autant plus pour quelqu'un qui n'est pas à l'interne. En outre, je veux bien assurer l'intérim jusqu'à ce que vous trouviez quelqu'un, mais plus au prix de revient.

**Précision de M.-C. Tabin :**

Le Comité SER avait décidé au 13 mars de se séparer de la fiduciaire car il a entrevu d'autres solutions.

**V. Brêchet, SEJ**, tient à souligner que les vérificateurs n'ont pas fait pression sur la fiduciaire, qu'ils ont fait consciencieusement leur travail en demandant toutes les explications, mais qu'ils ont, par contre, subi des pressions de la fiduciaire.

**A. Weber, SAEN**, se fait le défenseur du militant et de l'amateur en soulignant qu'il est normal que les vérificateurs aient accès à toutes les pièces. Il rebondit ensuite sur l'intervention de M.-C. Tabin et dit ne pas comprendre pourquoi celle-ci dit que personne ne veut s'occuper des comptes. Il donne l'exemple de D. Roshier, qui n'était pas membre du Comité SER, qui avait été engagé à l'externe, mais qui participait parfois aux séances et était capable de rendre compte.

**S. Leresche, SPV**, aimerait savoir quel est le rôle du caissier au CC, quelles sont ses responsabilités, s'il a un pouvoir de décisions, s'il a un cahier des charges. Elle a l'impression qu'il se contente d'enregistrer les pièces. Elle se réfère aux budgets 2004 et 2005 et constate d'importants dépassements. Qui prend les décisions dans le Comité ?

**Réponse de M.-C. Tabin :**

C'est le Comité du SER (cf. art. 34D des statuts) qui a les compétences de décider des dépenses non inscrites au budget (max. 5% du budget), mais celui-ci a pris acte qu'il fallait absolument faire des économies et s'y engage.

**J.-M. Haller, SPV**, regrette que la présidente du SER se réfère à des documents dont les délégués n'ont pas eu connaissance (rapport de la CoGES, PV du CoSER), puis souligne que les vérificateurs ne sont pas responsables, mais que la responsabilité incombe au SER, à l'AD qui les a nommés. Il juge anormal le fait qu'on ait mis le poids sur des individus et non sur l'association.

**M. Delacour, SPV**, fait référence à la phrase en p. 4 du fascicule comptable qui stipule que le prix de l'abonnement de l'Educateur devra être augmenté. Il ne voit pas comment une augmentation à elle seule pourrait stabiliser les finances de l'Educateur. Il demande donc qu'à l'AD de décembre, le Comité SER fasse des propositions pour régler le problème des pertes de l'Educateur.

**E. Montagrin, SPV**, fait référence à l'augmentation d'env. Fr. 24'000.- au poste « Administration » de l'Educateur par rapport au budget. Il relève que, sur cette somme, Fr. 15'000.- sont imputés aux frais de la fiduciaire non-budgétisés et demande à quoi est dû le dépassement restant, soit Fr. 9'000.-.

**Réponse de J.-P. Chevalley :** Ces Fr. 117'000.- regroupent environ 20 comptes dont, notamment, le loyer du bureau, les frais d'entretien, le site internet, les salaires et charges sociales des collaborateurs, les frais divers, ...

### **Approbation**

Le **président de l'AD** soumet d'abord les comptes SER à l'approbation des délégués.

***Les comptes du SER sont approuvés par 42 voix favorables(0 opposition, 32 abstentions).***

Il fait de même pour les comptes EDUCATEUR.

***Les comptes de l'Educateur sont approuvés par 53 voix favorables (0 opposition, 20 abstentions).***

**M.-C. Tabin** remercie officiellement la fiduciaire FIVA, J.-P. Chevalley et les collaboratrices qui ont travaillé au bureau en relevant que, sans eux, la gestion des finances aurait été bien plus difficile encore.

**F. Etter, SPV**, demande quelle est la solution envisagée pour les comptes 2006, si la fiduciaire se retire.

**Réponse de M.-C. Tabin :** Une information sera donnée ultérieurement, au pt 5.3.

## 5.2 Rapport de la Commission de gestion

**J.-M. Haller, SPV**, donne lecture du rapport (cf. document ci-annexé).

*Remerciements aux 3 membres de la Commission de gestion.*

## 5.3 Budget SER 2006 : Ajustement du poste « vice-présidence »

### Présentation

**M.-C. Tabin** présente, à l'aide d'un document projeté la proposition du CoSER prise en séance extraordinaire le 13 mars 2006 de soutenir les 2 vice-présidences jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007 et donc d'augmenter le budget 2006 de Fr. 16'500.-.

Elle rappelle le contexte dans lequel l'omission de la 2<sup>e</sup> vice-présidence a eu lieu : Cela fait trois ans que le Comité SER travaille à trouver des solutions dans le but d'alléger le fonctionnement, ce qui doit passer par une refonte des statuts.

En outre, les comptes 2005, fortement déficitaires, ont fait prendre conscience qu'il était urgent de réaliser des économies et qu'il n'était pas envisageable d'élaborer le budget 2006 sur les mêmes bases. Dès lors, il fallait envisager un fonctionnement différent. Le Comité SER a travaillé intensément sur de nombreux scénarios. Dans ce contexte d'urgence, lorsque la version présentée à l'AD a été adoptée par le Comité du SER, il a échappé à tous ses membres que le 2<sup>ème</sup> poste de vice-présidence n'avait pas été rétabli entièrement dans le budget, alors même qu'il avait été décidé de maintenir 2 postes pour soulager la présidence et le staff administratif du SER en attendant d'autres décisions de fonctionnement.

Depuis l'AD de décembre, le nouveau Comité SER s'est inscrit dans un processus d'accélération de prises de décisions, dans une perspective de plus d'efficacité de la gestion du SER, dans une dynamique positive d'améliorations, tout en gardant bien présente la nécessité de procéder à des économies.

Avec le départ de la fiduciaire à fin mars 2006, le SER se retrouve aujourd'hui à nouveau avec un poste de caissier vacant. Le travail de comptabilité ne figure dans aucun autre cahier des charges des personnes en place actuellement. Une proposition d'orientation future, dans le but d'avoir une personne responsable des finances de façon permanente au bureau SER, sera présentée au pt 6. Mais d'ici là, le Comité s'est déjà attelé à la recherche d'une solution intermédiaire, à savoir l'engagement d'un comptable.

Toutefois, tant que la situation n'est pas stabilisée, le Comité SER appelle les délégués à soutenir l'existence de deux vice-présidences jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007 et à accepter l'augmentation du budget proposée.

### Discussion

**Le président de l'AD** donne la parole aux délégués.

**J.-M. Haller, président de la CoGES**, réitère sa proposition d'augmenter le poste de Fr. 25'500.-, soit les Fr. 16'500.- proposés + les Fr. 9'000.- pour la TVA.

### Approbation

*L'amendement de J.-M. Haller est mis au vote par le président de l'AD et est accepté par 66 voix favorables, 1 opposition et 8 abstentions.*

*La proposition contenue dans cet amendement, soit une augmentation au budget 2006 du poste « vice-présidence » de Fr. 25'500.- est adoptée par 60 voix favorables, 2 oppositions, 15 abstentions.*

## 6. Administration du SER : Proposition du CoSER pour le fonctionnement dès 2007-2008

### Informations

*Cf. doc reçu par poste*

**J.-F. Kunzi** présente la proposition de nouvelles structures de direction qui entreraient en vigueur, en cas d'acceptation de l'AD, le 1<sup>er</sup> août 2007.

Il rappelle qu'au sein du Comité SER il y a également une majorité d'amateurs qui assument, en plus de leur fonction de président d'association, une charge d'enseignant.

Pour toutes les raisons invoquées dans le document, le Comité SER demande de cautionner la proposition de nouvelles structures, ceci également afin que le Gr. Statuts ait une base sur laquelle appuyer son travail de révision des statuts.

Rappel de la proposition :

- 100% pour la présidence  
Esquisse des tâches (dans les grandes lignes) : présider, représenter, assurer la cohésion du syndicat, ...)
- 150% pour le secrétariat général  
Esquisse des tâches (dans les grandes lignes) : s'occuper de toute l'infrastructure, gestion des comptes, préparation de dossiers pour le Comité, ...)

Tout cela en essayant d'être le plus en rapport possible avec le budget.

### Discussion

**Le président de l'AD** ouvre la discussion.

**C. Laffely, SPV**, relève qu'il n'est pas fait mention des vice-présidents dans le document présenté et demande si ces postes disparaissent.

**Réponse de J.-F. Kunzi** : Effectivement, on supprime ces postes. La vice-présidence pourrait être assurée alternativement par les membres du Comité SER.

**Y. Froidevaux, SPV**, adhère, sur le principe, entièrement à cette proposition qui semble apporter un plus indéniable au SER, mais s'inquiète d'accepter la mesure sans avoir de projection financière par exemple. C'est pourquoi il propose l'amendement suivant :

**A la place de la 1<sup>ère</sup> flèche (cf. doc.) :**

*Il propose à l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 29 mars 2006 de mandater le CoSER pour étudier la nouvelle structure de direction suivante et pour faire une proposition de validation lors de l'AD de décembre 2006.*

**M. Bulliard, du Gr. Statuts**, relève que cet amendement propose de traiter la réflexion sur les structures et sur les statuts en même temps, avec le risque d'un double refus. Il souligne le souci du Gr. Statuts de ne pas augmenter la masse salariale actuelle, sur laquelle est d'ailleurs basée cette proposition (opération blanche).

**L. Vité, SPG**, demande si une répartition a été envisagée pour le secrétariat général. Il suggère un secrétaire général à 100% afin d'optimiser le travail, ceci d'autant plus qu'il n'y aura plus de vice-présidents.

**F. Baour, du Gr. Statuts**, répond que le Gr. Statut a effectivement l'intention d'étudier la possibilité d'avoir un secrétaire général à 100%. Les 50% restants seraient pour un travail de secrétariat, complété par 50% de secrétariat pour l'Éducateur. Donc, on garde les temps de travail actuels et la même masse salariale.

**F. Etter, SPV**, demande s'il est obligatoire d'avoir une présidence à 100%.

**E. Montagrin, SPV**, propose l'amendement suivant : Etudier le concept, accepter le principe, mais en supprimant la répartition des pourcentages qu'il estime trop restrictive.

**F. Baour** relève que, si le total des 250% est, selon lui intangible, la répartition peut être discutée. Toutefois, le partage des tâches d'une personne entre deux activités induit toujours une surcharge de travail. Raison pour laquelle le Gr. Statuts a envisagé une présidence à 100%. Il souligne qu'actuellement le SER est tricéphale, ce qui lui permet d'être à trois places en même temps et donc, que si l'on réduit la tête du SER à deux personnes, il faut absolument qu'elles soient toutes les deux à 100%.

**C. Laffely, SPV**, demande ce qu'il adviendra des personnes en place actuellement.

**M. Bulliard** répond que le Gr. Statuts, dans sa réflexion, est parti sur des bases d'équivalent plein temps de 2,5. La répartition actuelle est si complexe qu'il aurait été trop difficile d'en tenir compte.

Le Gr. Statuts a donc travaillé en faisant abstraction des personnes en place.

**M.-C. Tabin** donne des détails sur la répartition actuelle des postes au SER sur la demande de C. Laffely.

**J.-M. Haller, SPV** rejoint l'amendement proposé par E. Montagrin. En effet, ce n'est pas le pourcentage qui est important, mais l'argent à disposition pour payer les gens en 2007. Ce seront les prétentions salariales qui influenceront la répartition. Par contre, il est important que l'AD d'aujourd'hui avalise le principe qu'il est indispensable d'avoir un président et un secrétaire général à la tête du SER. Il y a actuellement environ 400% de postes de travail au SER. Cela englobe l'Edicateur. La Commission de gestion ne sépare pas le SER et l'Edicateur puisque c'est de toute manière les associations cantonales qui paient. Selon la Commission, il y a une vision plus globale à avoir des salaires et des pourcentages d'activité de toutes les personnes engagées aujourd'hui.

Donc, il propose de ne pas discuter des pourcentages, mais d'adopter fermement le concept qu'à l'avenir, le SER aura un président et un secrétaire général.

**L. Vittoz, SPV**, souligne l'importance du concept d'un secrétaire général, notamment vis-à-vis des finances, dont la responsabilité s'ajoute actuellement, selon les statuts, aux nombreuses responsabilités du Comité du SER. Il loue la volonté de professionnalisation dans l'engagement d'un secrétaire général.

**Y. Froidevaux, SPV**, retire son amendement et soutient la proposition de son collègue E. Montagrin tout en espérant que la mention opération blanche sera bien notée au PV.

**Riposte de F. Baour** : A moins d'une décision de l'AD d'augmenter les cotisations ! Cela pourrait arriver !

## **Approbation**

Un amalgame entre les propositions d'E. Montagrin et de J.-M. Haller donne l'amendement suivant :

**Supprimer les pourcentages afin de laisser plus de souplesse au Gr. Statuts, étant entendu que les limites sont fixées par les finances.**

**A.-G. Leresche, SPV**, fait part de son désaccord et souligne que cette proposition remet en cause la permanence de la présidence.

**M.-C. Tabin** explique qu'une présidence à temps partiel peut être intéressante car elle permettrait de garder un pied dans l'enseignement et donc faciliterait la réinsertion professionnelle après la période à la tête du SER.

***L'amendement susmentionné est donc mis au vote et est accepté par 55 voix favorables (6 oppositions et 12 abstentions).***

L'AD se prononce ensuite sur le principe contenu dans la proposition du Comité SER, à savoir se doter, à l'avenir, d'une présidence et d'un secrétariat général.

***Les nouvelles structures sont acceptées par 71 voix (0 opposition, 2 abstentions).***

**F. Baour, au nom du Gr. Statuts no 3,** remercie de la confiance témoignée par l'AD.

## **7. Article constitutionnel 62 : Votation du 21 mai 2006**

*Cf. dossier reçu (Résolution + Texte explicatif de Simone Forster + projet de Communiqué de presse)*

### **Présentation de la position du Comité SER**

**G. Pasquier,** à l'aide d'un power point, présente les enjeux de cette votation. Il relève que la proposition de modification des articles constitutionnels va dans le sens poursuivi par PECARO et HarmoS, à savoir plus d'harmonisation.

Il fait un bref historique du PECARO en rappelant l'implication des enseignants dans ce projet. Il souligne le souhait du SER que ce plan cadre prenne en compte l'évolution pédagogique et didactique, ainsi que les objectifs de connaissances, de compétences et de comportement.

De là découle la décision de la CIIP d'englober le PECARO, qui a été adopté et qui est en phase de mise en œuvre, et les diverses déclarations CIIP sur les finalités dans un Espace romand de la formation. Raison pour laquelle elle a rédigé une convention, actuellement en consultation, qui regroupe ces différents objectifs. Elle est soumise à consultation en même temps que le concordat HarmoS, ce qui crée une synergie intéressante entre la Suisse et sa partie romande, en avance sur le plan de l'harmonisation.

Ce qui est intéressant dans cette convention, c'est la légitimation par les parlements et, par conséquent, l'implication plus importante de ceux-ci.

Il donne ensuite quelques explications concernant le projet HarmoS, qui découle d'une volonté de la CDIP de se doter d'un nouveau concordat, le dernier datant de 1970.

Quelques points importants :

- Ecole enfantine obligatoire dès l'âge de 4 ans ;
- Structure imposée au niveau suisse sur la durée de l'école obligatoire ;
- Solutions en matière d'horaires bloc et de structures de jour adaptées au contexte local ;
- Domaines de formation de base définis ;
- Plan d'étude cadre défini par régions linguistiques, d'où l'intérêt de la Convention romande ;
- Standards nationaux pour mesurer les compétences de base que chaque élève doit maîtriser (au terme des 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années)
- Aspects de monitoring servant à vérifier si le système scolaire est en mesure d'atteindre les standards établis.

Donc le projet de concordat HarmoS actualise et élargit le concordat de 1970. La ratification est prévue en 2007.

Il commente ensuite les articles du concordat HarmoS.

Pour finir, il rappelle l'ouverture, en février, de la consultation sur la Convention scolaire romande qui est une base juridique pour le PECARO. Alors qu'au niveau de la CDIP, on vient d'accepter le principe de conception d'un plan d'étude commun dont les travaux d'élaboration ne débiteront qu'en 2007. Donc, les Suisses alémaniques

ont un retard important par rapport aux Romands.

Quant au projet de concordat HarmoS, il est en consultation de mars à novembre.

Enfin, il informe qu'à l'origine de la révision des articles constitutionnels, il y a eu deux motions parlementaires demandant une meilleure harmonisation au niveau suisse. Cette modification ne change rien au niveau du maintien des compétences. L'école obligatoire reste du ressort des Cantons, alors que les Cantons et la Confédération sont partenaires dans le secteur post-obligatoire.

Ce qui est proposé comme nouveautés :

- Pilotage commun Confédération-Cantons dans les domaines des Hautes Ecoles ;
- Plus grande implication de la Confédération dans l'ensemble ;
- Contrainte pour les Cantons de régler de manière harmonisée un certain nombre de paramètres importants. En cas de désaccord intercantonal, la Confédération légifère.

Il conclut en résumant ainsi : La révision de la Constitution fédérale soutient les processus d'harmonisation des Cantons. C'est pourquoi le Comité SER soutient la modification des articles constitutionnels sur l'éducation et invite l'AD à voter la résolution pour un OUI le 21 mai prochain.

Un lien avec tous les documents importants sera mis sur le site du SER.

*Remerciements à G. Pasquier pour ces explications.*

### **Discussion**

Vu le retard pris par rapport à l'ordre du jour, **le président de l'AD** propose de ne pas ouvrir la discussion, mais de passer directement au vote de la résolution.

### **Approbation de la résolution**

**La résolution est acceptée par 61 voix (5 oppositions, 6 abstentions).**

**A. Weber, SAEN**, s'insurge contre la décision du président de l'AD. Il estime qu'une discussion aurait dû avoir lieu.

*PAUSE de 15 min.*

**H. Renaud, SPV**, revient sur l'approbation de la résolution. Il a été gêné par la façon de procéder. Il demande, pour les prochaines approbations, un mot d'ordre du CoSER avec des arguments.

## **8. Formation des enseignants**

*Cf. Pétition (avec argumentaire au verso) distribuée en séance aux délégués par les présidents des AC*

### **Bilan sur la pétition SER**

**Olivier Baud**, rappelle brièvement les enjeux de cette pétition en citant la question posée par J.-A. Tschoumy en 1991 déjà : « Un enfant vaut-il moins qu'un canari ? pour mettre en évidence la disproportion de la durée des études d'un vétérinaire par rapport aux professions ayant trait à l'éducation des enfants.

Avec humour, il fait un bilan peu glorieux de l'avancement de la situation quinze ans après et rappelle à quoi sert le SER : Il est là pour s'insurger contre la politique inique en matière d'éducation, pour dénoncer, le cas échéant, le peu d'initiatives de la CIIP ou, en l'occurrence, les décisions de la CDIP lorsqu'elles vont à l'encontre des principes défendus.

Le lancement d'une pétition pour dire NON à une formation au rabais des enseignants ne devrait pas être contestée et tous les délégués devraient être acquis à cette cause. Or, la réalité est bien différente : après quatre mois et demi de récolte, le SER, qui

compte quelque 10'000 membres, n'atteint pas 3'000 signatures ! Il avait annoncé en conférence de presse lors du lancement, à la mi-novembre, qu'il escomptait obtenir 10'000 signatures à fin janvier ! Le SER a relancé à plusieurs reprises, a prolongé le délai... en vain.

**O. Baud** invite les délégués à faire un effort pour aider le SER à transformer ce résultat pour l'instant très mitigé en un résultat honorable en les incitant à faire signer cette pétition.

Le SER a lancé une action qui lui est propre ; il est important de la mener à bien. Il y a un enjeu majeur à faire comprendre à toute la population (enseignants, parents, citoyens, ...) qu'une formation initiale des enseignants de haut niveau valorise l'ensemble de la profession immédiatement et que ce n'est qu'à ce prix que le pari éducatif que doit relever une société digne de ce nom sera réussi.

Le SER lutte contre les disparités cantonales. Cette pétition est l'occasion de montrer que ses membres peuvent être unis autour d'un objet de revendication professionnelle, mais syndicale aussi.

Pour conclure, il remercie par avance les délégués de jouer le jeu d'ici au 15 avril prochain, dernier délai pour la récolte des signatures.

*Remerciements à O. Baud pour cet argumentaire convaincant et convaincu.*

### **Discussion**

**Le président de l'AD** donne la parole aux délégués.

**A. Weber, SAEN**, s'étonne que du temps soit accordé pour cette pétition qui ne crée pas l'enthousiasme, alors que la discussion sur les articles constitutionnels, selon lui bien plus importante, n'a pas eu lieu faute de temps ! Il estime que le SER doit laisser tomber cette pétition qui est mauvaise et qui ne correspond pas à la sensibilité des gens.

**Remarque de M.-C. Tabin** : On ne peut pas qualifier de mauvais un sujet qui a été pensé, travaillé en Comité SER, qui a fait l'objet de prises de position dans les associations cantonales, avec maintenant des chefs de département qui s'engagent aussi dans ce sens-là. Le but du Comité SER aujourd'hui n'est pas de refaire le débat mais de souligner qu'il croit très fermement que l'avenir de la formation des enseignants est entre les mains des enseignants, que ce sont eux qui ont le pouvoir de faire changer certaines choses.

**A. Weber** explique les raisons de sa mauvaise humeur et souligne que le manque de temps est une constante dans les AD/SER.

### **8 bis Interpellation urgente de l'AD/SER – Demande du Comité SPV**

*cf. feuillet orange distribué en séance*

**J. Daniélou** présente l'interpellation urgente déposée par la SPV en relevant que « toute le monde se lâche » dans le domaine de la formation. Il mentionne quelques exemples :

- une « étude » irlandaise de classement de QI selon les nationalités ;
- une conférence des maîtres du canton de Vaud qui vote une résolution s'opposant à tout débat sur la question des filières arguant qu'il doit exister une filière pour chaque origine socio-culturelle ;
- un député radical vaudois, qui dit ceci de la population scolaire : « Elle est toujours la même, faite d'élèves venant de tous milieux que les psychologues qualifient en « pour cent » vers le haut et vers le bas à partir d'une moyenne à cent, étalonnage qui restera le même tant qu'on n'aura pas standardisé génétiquement la population scolaire. ».

L'article de « 24 heures » annexé à l'interpellation est suffisamment parlant pour ne pas s'étendre d'avantage sur l'interpellation urgente. Il invite l'AD du SER à adopter cette interpellation de manière à dire clairement qu'il y a des limites à ne pas dépasser, que l'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi, que la dérégulation tout azimut, qui devient purement idéologique, est une impasse, que c'est une régression.

#### **Intervention d'O. Baud :**

La 2<sup>ème</sup> puce du 2<sup>ème</sup> paragraphe pose un problème aux Genevois. En effet, le parti libéral genevois demande l'introduction d'un chèque scolaire pour les familles désirant mettre leur enfant en école privée (qui ne sont pas forcément les plus fortunées, on le sait) et argumente sa proposition justement en relevant qu'il y a discrimination financière, puisque tout le monde, par le biais des impôts, finance l'école publique et que, par conséquent, ces familles passent deux fois à la caisse.

**O. Baud** estime qu'il faudrait libeller différemment cette puce, de manière à ce qu'elle ne risque pas de servir les demandes du parti libéral genevois.

**J.-M. Haller, SPV**, propose de modifier la puce ainsi :

*« Toute discrimination à l'accès aux écoles publiques qui repose sur la capacité financière des familles est à combattre avec la plus grande fermeté ».*

**J. Daniélou** comprend l'intervention d'O. Baud, mais il précise que cette puce fait référence à ce que dit Mme Dora Andres dans « 24 heures ». Il suggère à O. Baud de rendre attentif le Comité SER, dont il fait partie, aux dérives possibles de l'énoncé de cette puce, dans sa lutte militante contre l'établissement de toute dérégulation... (cf. 1<sup>ère</sup> puce du dernier paragraphe) puisque cette interpellation urgente est adressée au Comité SER.

Cette proposition convient à O. Baud.

*Le président de l'AD met au vote cette résolution **qui est acceptée à la quasi unanimité (1 abstention)**.*

*J. Daniélou remercie les délégués au nom du Comité SPV.*

## **9. Thèses SER sur l'intégration**

*Cf. dossier reçu (Lignes forces + Résolution + Thèses SER)*

### **Présentation de la démarche et des options prises par le Comité SER**

**M.-C. Tabin**, à l'aide d'un power point donne quelques informations sur la situation politique actuelle. Suite à l'introduction de la péréquation financière (RPT) qui donne aux Cantons une double responsabilité, à savoir garantir et gérer l'offre de base en enseignement spécialisé et en contenir les coûts, la CDIP s'inquiète et réfléchit à une harmonisation intercantonale dans ce domaine. Un rapport édictant les lignes directrices et les principes clés de cette harmonisation et définissant la future organisation intercantonale de l'enseignement spécialisé sera mis en consultation de mai à octobre 2006. Le groupe de travail ES/SER sera mandaté pour y répondre. Elle invite les délégués et les AC à être attentifs à ce qui se passe dans les cantons et à observer si les budgets alloués à l'enseignement spécialisé sont utilisés à bon escient.

Elle commente ensuite les lignes forces en relevant qu'elles résument les thèses. Elle rappelle en bref ce qu'impliquent ces thèses sur les plans social, politique, professionnel.

Elle souligne que les inquiétudes des collègues sur l'implication de ces thèses dans le concret ont été entendues par le Comité SER qui est conscient qu'il faut travailler au niveau des conditions d'encadrement et au niveau de la concertation.

En ce qui concerne la résolution que le Comité soumet à l'AD, **M.-C. Tabin** informe que le libellé de la 2<sup>ème</sup> puce a fait réagir le Gr. ES/SER qui s'est posé la question de l'utilité d'approuver des thèses si l'on se réserve le droit de tout remettre en question.

Elle précise que la volonté du Comité SER, par cette puce, est de bien accentuer l'importance des conditions de mise en œuvre et le partenariat avec tous les acteurs concernés. Le terme « principes » a peut-être été mal choisi, c'est pourquoi, suite à la prise de connaissance de l'amendement du Gr. ES, qui propose la suppression de cette puce, le Comité SER s'est attelé à reformuler le libellé et propose l'amendement suivant :

*« se réservent le droit de rediscuter les modalités et les conditions d'une intégration dans le cas où celle-ci porterait préjudice à l'élève concerné, aux autres élèves du groupe-classe, voire à l'enseignant lui-même ».*

### **Présentation de la proposition de suivi**

*Cette partie a été intégrée dans la présentation ci-dessus.*

### **Débat sur quelques options fondamentales (lignes-forces)**

**Le président de l'AD** ouvre la discussion sur les grands principes des thèses résumés dans les lignes-forces.

#### **Remarques de Ch. Laffely, ancien président du GT ES :**

- En ce qui concerne les thèses, il y a un certain nombre de choses dans lesquelles le GT ES ne se retrouve pas ; il en a parlé au Comité SER, mais il n'y a pas toujours eu les aller-retour entre le Comité et le GT ;
- Plus important, au niveau de la résolution : l'amendement SER est encore plus inquiétant que le libellé d'origine.
- Toujours au niveau de la 2<sup>ème</sup> puce, le souci du GT ES est d'ordre financier : il n'aimerait pas que des économies se fassent par rapport à l'intégration et demande que le SER défende, par rapport à l'intégration, une école de qualité. C'est pour cette raison qu'il propose l'amendement suivant :  
« appellent les instances cantonales à mettre tous les moyens financiers nécessaires (infrastructures, personnel qualifié, ...) afin d'éviter qu'une intégration porte préjudice tant aux élèves qu'au personnel enseignant ».

**A. Weber, SAEN**, se demande si tous les élèves peuvent être intégrés. Il donne l'exemple d'élèves réellement dangereux. Ensuite il fait part de la création d'une association de parents de trisomiques à Neuchâtel qui demande que leurs enfants soient intégrés.

Il s'interroge : « Doit-on tout faire pour intégrer ce style d'élèves ? Peut-on garantir à des parents qu'ils pourront conserver leurs enfants dans les structures scolaires en place, et ceci tout au long de la scolarité obligatoire ? ».

Il estime qu'il faut se protéger contre les enfants ingérables et les cas lourds qui ne manqueront pas d'arriver dans les classes.

**O. Baud, du GT ES**, relève qu'il est très clairement dit dans les thèses qu'on ne s'inscrit pas dans une intégration à tout prix.

La raison pour laquelle il faut soutenir, selon lui, l'amendement du GT ES est qu'au travers de ce libellé, on définit qui peut prendre position, alors que le libellé original laisse entendre que chaque enseignant, chaque élève du groupe-classe peut remettre en cause les principes de ces thèses.

**A. Bertholet SPG**, fait part de son expérience personnelle et souhaite que ces thèses s'adressent à tous les enseignants et non seulement aux enseignants spécialisés.

**M.-C. Tabin** indique que le Comité SER retire son amendement, car celui proposé par C. Laffely convient parfaitement.

**J.-C. Savoy** indique que l'intégration est tellement à la mode que les enseignants n'osent plus dire que c'est difficile. Le Valais a une longue expérience de l'intégration. Il transmet le message des généralistes valaisans, dont il fait partie, qui intègrent à plein temps des enfants lourdement handicapés et qui ont de l'aide à tiers temps, à mi-temps, une demi-journée. Une directrice d'école lui a dit que les enseignants étaient usés d'intégrations trop nombreuses.

Le généraliste doit pouvoir dire : « Je ne suis pas formé pour faire ça ! ». Mais les collègues n'osent pas le dire. La formule valaisanne qui dit : « L'intégration est recherchée. » lui semble habile. Elle signifie que le maximum est tenté pour intégrer, mais qu'il y a des cas où ce n'est pas possible.

Il donne des exemples précis.

En conclusion, il relève qu'il faut soutenir les thèses, mais qu'il faut aussi prendre en compte l'enseignant concerné, les parents, ... Il ne remet pas en cause l'intégration telle que définie dans ces thèses, mais il incite clairement les généralistes à se faire entendre quand l'intégration devient trop lourde : Osez dire : « Ce n'est pas possible ! ».

**C. Haus, SPG et du GT ES**, relève que, comme l'a dit précédemment O. Baud, il y a des gardes-fous dans ces thèses pour ne pas arriver à des intégrations à tout prix. Il y a des situations où les institutions, les classes spécialisées resteront nécessaires. Elle précise une fois encore les raisons des modifications de la résolution demandées par le GT ES et souligne qu'il s'agit de mettre en avant des conditions pour que l'intégration puisse se faire, conditions qui, si elles ne sont pas respectées, donneront des arguments à l'enseignant qui n'arrive pas à intégrer. Selon elle, les thèses vont tout à fait dans ce sens.

**C. Laffely, SPV**, fait référence au point d) des thèses et précise que le souhait du GT ES est que les généralistes établissent une nomenclature des handicaps afin d'avoir un langage commun.

**L. Vité, SPG**, est inquiet : Si les besoins en enseignement spécialisé augmentent, il faut que les finances suivent, et ce n'est pas le cas. Il craint une intégration sauvage sur le dos des enseignants.

**J.-F. Wälchli, SEJB**, pense que tout enseignant ne peut pas s'opposer philosophiquement à l'idée d'intégration, mais que l'on doit mettre des garde-fous et que l'intégration à tout prix est à combattre.

Il perçoit les thèses, contrairement à A. Bertholet, comme étant destinées à tous les enseignants. C'est une réflexion de base.

Il met en évidence l'importance du travail de collaboration (cf. haut de la p. 2 des Lignes forces), travail qui prend beaucoup de temps. C'est là qu'il faut être attentif à se donner les moyens. Or, il lui semble, que les attendus par rapport à l'autorité ne sont pas énoncés de manière assez forte.

**A.-G. Leresche, SPV**, ne comprend pas pourquoi la discussion s'enlise. Il semble que tout le monde soit d'accord pour une intégration, mais pour une intégration sous conditions. Or, l'amendement proposé par C. Laffely répond à toutes les préoccupations exposées ici depuis une vingtaine de minutes. C'est pourquoi, il propose que l'on passe au vote.

L'amendement de C. Laffely, dont le libellé a posé quelques problèmes, est relu : « appellent les instances cantonales à mettre tous les moyens financiers nécessaires (infrastructures, personnel qualifié, ...) afin d'éviter qu'une intégration porte préjudice tant aux élèves qu'au personnel enseignant ».

**J.-C. Savoy, du CoSER**, rappelle la demande valaisanne, à savoir que les moyens financiers ne soient pas pris aux filières ordinaires.

**M.-D. Broquet, SEJ, enseignante spécialisée**, aimerait voir figurer dans les demandes des moyens didactiques différents.

**A. Weber, SAEN**, fait remarquer que cette demande est formulée en p. 2, pt k) des thèses.

**A. Bertholet, SPG**, demande, pour éviter tout malentendu, qu'il soit ajouté en p. 1 des lignes forces, sur le plan social : L'intégration **ou le maintien** dans les structures ordinaires de l'école publique...

**M.-C. Tabin** répond que le titre des thèses « Intégration scolaire des élèves ayant des besoins particuliers » est assez explicite et englobe aussi les élèves qui sont déjà en classe, comme les hyperactifs, par exemple.

### **Approbation de la résolution**

**J.-F. Guillaume** met au vote la résolution en 3 étapes

1. l'approbation des thèses (1<sup>ère</sup> puce) ;
2. l'approbation du suivi (3<sup>ème</sup> puce) ;
3. l'amendement de C. Laffely (en remplacement de la 2<sup>ème</sup> puce), à savoir :  
*« appellent les instances cantonales à mettre tous les moyens financiers nécessaires (infrastructures, personnel qualifié, ...) afin d'éviter qu'une intégration porte préjudice tant aux élèves qu'au personnel enseignant ».*  
Le président de l'AD indique qu'il est possible que le libellé subisse encore une petite modification de style, mais que l'idée sera respectée. L'approbation de ce dernier point implique l'approbation de la résolution dans son ensemble.

***Les thèses, le suivi et l'amendement susmentionné sont approuvés à l'unanimité.  
La résolution est donc adoptée à l'unanimité.***

## **10. Communications du SER**

**J.-F. Guillaume** relève que le SER a répondu par écrit aux deux questions de **L. Vité** et que les délégués ont reçu ces documents.

### **10.1 Présentation des manifestations SER 2006**

#### **Semaine romande de la lecture (20-24 novembre 2006)**

*Cf. Doc de présentation sur papier jaune distribués aux délégués ce jour par les présidents des AC.*

**J. Marti**, membre du Groupe de pilotage de la SRL, rappelle que l'AD a demandé, en décembre 2005, que la SRL soit pérennisée. Elle a donc le plaisir d'annoncer aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> édition de cette manifestation qui aura lieu du 20 au 24 novembre prochain.

Elle précise que l'aventure initiée par la 2<sup>ème</sup> édition de la SRL prendra fin à Pâques et qu'une évaluation sera faite à ce moment-là.

Elle informe du soutien de la CIIP et des diverses collaborations qui s'instaurent petit à petit.

Elle demande aux délégués de faire de la publicité auprès de leurs collègues. Elle invite tout le monde à consulter l'Éducateur et le site, où de plus amples informations figureront au fur et à mesure.

*Remerciements à J. Marti pour sa présentation.*

## **Assises romandes de l'éducation (23 septembre 2006)**

**M.-C. Tabin** informe qu'un power point, préparé par G. Pasquier, sera diffusé dans toutes les AD cantonales. Vu le retard pris sur l'horaire aujourd'hui, elle propose de faire passer cette petite présentation en boucle pendant l'apéritif.

Elle invite les délégués à réserver le 23 septembre 2006, date de la 3<sup>ème</sup> édition placée sous le thème « Réussir ensemble – Bannir l'exclusion, pour une école plus juste et plus efficace ». L'idée est de mettre en débat l'organisation de l'école pour obtenir de meilleurs résultats pour tous les élèves.

De plus amples informations seront disponibles sur le site SER et dans l'Educateur.

Pour conclure, elle incite les délégués à participer à cette journée importante et à en faire la promotion dans leur entourage.

*Remerciements à M.-C. Tabin pour cette présentation rapide.*

### **10.2 Harmonisation des systèmes éducatifs suisse et romand (HarmoS et PECARO)**

#### **Etat des lieux sur la convention**

*Evoqué rapidement au pt 7 par G. Pasquier.*

### **10.3 HarmoS - PECARO**

#### **Présentation de la procédure de consultation**

*Evoquée rapidement au pt 7 par G. Pasquier.*

### **10.4 Langues étrangères à l'école**

#### **Etat du dossier, information du Comité SER**

**F. Baour** informe que le SER doit reprendre position sur les langues. En effet, depuis 2001, date de la dernière prise de position du SER sur le sujet, beaucoup de choses se sont passées. La concept de la CDIP, PISA, le numéro spécial de l'Educateur, l'apparition chez nous de certains portfolios, la discussion, en ce moment de l'adéquation avec PECARO, etc.

De plus, en 2005, LCH a rendu publique une position sans équivoque, dans laquelle figure une liste importante de conditions sous lesquelles l'introduction de deux langues étrangères à l'école peut être acceptée par les collègues alémaniques. Leur position va plutôt dans le sens de « Non, tant que... », alors que le SER a, jusqu'ici, plutôt dit : « Oui, si... ».

Le SER va interpeller la CIIP pour discuter de ce thème et essayer de trouver une position commune romande, ceci dans le but d'éviter des divergences cantonales au sein de la faïtière, comme cela s'est produit en Suisse alémanique.

Il cite ensuite les quelques questions fondamentales sur lesquelles le Comité SER semble uni :

- On n'apprend pas les langues à l'école ;
- Il faut s'occuper des langues dès l'école enfantine ;
- Deux langues étrangères à l'école primaire : OUI, mais à certaines conditions ;
- Pas de sélection par les langues à l'école obligatoire (condition sine qua non) ;
- Faut-il des spécialistes ?
- ...

**M.-C. Tabin** précise que la rencontre avec la CIIP servira également à établir un état des lieux de la situation actuelle dans les cantons.

## 11. Questions des délégués

Aucune question n'est formulée.

## 12. Divers

La parole est donnée à **M. Ch. Berger, Secrétaire général de la CIIP.**

Celui-ci remercie pour l'invitation, pour les invitations systématiques à toutes les rencontres du SER et pour l'excellent partenariat qui va toujours s'intensifiant.

Il rappelle que la SPR a donné des impulsions pour la coordination romande et qu'elle est donc à l'origine de ce partenariat.

Il relève que les articles constitutionnels sont une occasion de renforcer encore ce partenariat.

Il informe que le PECARO est un prototype et que c'est la convention qui donnera force de loi à l'introduction du PECARO.

Il donne des précisions sur la procédure de consultation et l'offre faite au Canton de Berne, qui n'a pas signé la convention, d'envoyer des délégués dans la Commission interparlementaire

En conclusion, il invite tous les enseignants à ne pas hésiter à s'adresser à la CIIP pour obtenir des explications sur cette consultation, en cas de besoin.

*Remerciements à M. Ch. Berger.*

**M.-C. Tabin** précise que le Comité SER a décidé de répondre d'une voix à la consultation et que la réponse SER sera reprise par les AC et éventuellement « cantonalisée ».

**A.-G. Leresche, SPV**, relève qu'en cette période où l'école publique subit des attaques de plus en plus fréquentes, l'efficacité avec laquelle la présidente du SER et les présidents des associations cantonales défendent la profession enseignante mérite des félicitations.

**F. Baour** informe que la présentation des Assises va démarrer.

**J.-F. Guillaume** clôt l'AD à 17h45 avec les remerciements d'usage.

Le président de l'AD  
Jean-François Guillaume

*Prise de notes et rédaction du PV : N. Trincherio, secrétaire SER*

Annexes : - rapport de la Commission de gestion  
- liste des présences